

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

07/01/2026

N° E25000298 /38

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commission ou commissaire du 07/01/2026**

**CODE : 6**

Vu enregistrée le 22/12/2025, la lettre par laquelle le maire de LA CLUSAZ demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Projet d'aménagement du domaine skiable secteur du Merle, piste des mélèzes et combe des juments sur la commune de La Clusaz (Haute-Savoie) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Hugues ASPORD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Christian FONTANILLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au maire de LA CLUSAZ, à Monsieur Hugues ASPORD et à Monsieur Christian FONTANILLES.

Fait à Grenoble, le 07/01/2026

La première vice- présidente,

  
Magali SELLES